

RÈGLEMENT DU KM VERTICAL DE TRÈS CROUS BELVEDERE LA GORDOLASQUE

2ème édition organisée par l'office de tourisme de Belvédère
Samedi 19 mai 2018

L'organisation :

Elle est assurée par l'office de tourisme de Belvédère.

L'épreuve :

Le Km Vertical de Très Crous, est une course en montagne de type trail (kilomètre vertical ou montée sèche) de 4.3km pour 1068m de dénivelé positif en autosuffisance, se déroulant principalement sur chemins de randonnée.

Elle s'inscrit dans le challenge Allianz, Vésubie Tinée 2017, comprenant les épreuves suivantes :

Snow Trail de la Colmiane : samedi 24 février

Trail nocturne des Abeilles : samedi 31 mars à Roquebillière

Rocabiera trail : samedi 12 mai à Roquebillière

Km.Vertical de Très Crous : samedi 19 mai à Belvédère

Trail de Rimplas : samedi 26 mai à Rimplas

Trail de la Peïra : samedi 2 juin au Suquet de Lantosque

Trail de l'Énergie : samedi 4 Août à St. Etienne de Tinée

Vertical du Petit Manaïrou : dimanche 12 août à St. Dalmas de Valdeblore

Trail Gaudissart : dimanche 19 août à Pelasque.

Trail Per Cami : dimanche 2 septembre à Belvédère.

Elle s'inscrit également dans les challenges de l'ALLIANZ VESUBIE TINEE.

Condition de participation :

Départ à 9h30, durée maximale : 2H15. L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, de junior à vétéran. Autorisation parentale pour les mineurs.

A ce titre, une assurance en responsabilité civile a été contractée. Il est cependant conseillé à l'ensemble des participants de souscrire leur propre assurance individuelle. Ils devront également fournir à l'organisateur, au plus tard le jour de l'inscription, une copie de leur licence 2017/2018 émise par les fédérations : FFA, FFTRI, FSGT Athlétisme, UFOLEP Athlétisme, FFCO ou FFPM.ou à défaut un certificat médical délivré par un médecin, daté de moins de 6 mois à la date de la course et portant mention de la clause suivante : « ne présente aucune contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ». (Conformément à la loi 99-223 du 23/3/99 : la participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins d'un an). Tous les participants sont tenus de s'informer au préalable de la difficulté du parcours.

Points de contrôle :

Ils seront disposés sur l'ensemble du parcours. Le dossard devra être porté devant et être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire il est susceptible de disqualification.

Tout concurrent souhaitant abandonner devra impérativement se présenter au responsable du point de contrôle le plus proche afin de lui remettre son dossard. En cas d'abandon avant un point de contrôle, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au responsable de poste.

Départ :

Les départs seront en individuel et échelonnés de 30 secondes à 1 minute selon le nombre de participants à partir de 9h30 depuis la place des tilleuls, au coeur du village. (altitude 826 m)

L'arrivée se fera au lieu dit Très Crous, altitude 1894m. La distance est de 4,3 Km avec un dénivelé positif de 1068 mètres - et le délai maximum est fixé à 2h15 de course. Parcours et Profil visibles seront consultables sur le site internet : www.aromsazur.com

Signalisation :

Elle sera mise en place (flèches, rubalise, dénivelé). Des signaleurs seront disposés sur les points stratégiques du parcours. Une fois au sommet chacun devra rejoindre le village par ses propres

moyens (A pied par un chemin de retour balisé ou en véhicule avec leurs accompagnants au lieu dit bassin DFCI à partir de la route des Blancs – La ligne d'arrivée n'est pas accessible aux véhicules, à l'exception des véhicules de secours.

Retrait des dossards :

Il s'effectuera, uniquement le 19/05/2018 à partir de 8h à Belvédère au lieu de départ de l'épreuve.

Équipement :

Nous recommandons aux coureurs de s'équiper d'un sac à dos/sac banane composer d'une réserve d'eau, de barres énergétiques, d'un coupe-vent. **Le bidon de 30cl est obligatoire**, 1 sifflet, 1 téléphone portable avec n° d'urgence transmis par l'organisation.

Droit d'engagement : 10€.

Les inscriptions et renseignements techniques se feront par internet : www.aromsazur.com.

Les inscriptions sur place le matin de l'épreuve se verront appliquer une surtaxe.

Récompenses :

Scratch, 1ère femme, 1er homme. Les 3 premiers, femmes et hommes de chaque catégorie.

Remise des prix aux environs de 14h.

Ravitaillement :

L'organisation proposera aux concurrents un ravitaillement simple (type fruits, eau, sucre, coca ...) à l'arrivée de l'épreuve.

Sécurité :

L'organisation assurera la mise en place de tous les moyens possibles permettant de garantir la sécurité des coureurs et du public présent dans le cadre de l'épreuve. La couverture sanitaire de l'épreuve sera assurée par l'organisateur. Les concurrents se doivent assistance mutuelle, en prévenant le plus rapidement possible les commissaires disposés sur le parcours. Les signaleurs et secouristes sont parfaitement habilités à mettre hors course un concurrent qu'ils jugent inapte à continuer l'épreuve. Si celui-ci passe outre, ce sera sous sa propre responsabilité et il sera de toute façon disqualifié à l'arrivée.

Ne dépassez jamais vos limites, restez lucides et prudents !

Météo :

En cas de mauvais temps les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler pour raison de sécurité. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

Droit à l'image :

Du fait de leur engagement à l'épreuve les coureurs donnent à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image les concernant et cèdent donc leur droit à l'image dans le cadre de la promotion de la manifestation. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'office de tourisme de Belvédère.

Nous rejoindre : Au départ de Nice emprunter la RD 6202 jusqu'au Plan du Var puis la suivre la RD 2565 en direction de Roquebillière puis la RD 71 jusqu'au village de Belvédère.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement.

Informations : Office de tourisme de Belvédère : 04.93.03.51.66.